

## Conditions Générales de Vente Organisme de Formation

### 1. PRÉSENTATION

Cap Asitude est un organisme de formation continue déclaré sous le numéro d'activité 11 75 47823 75 auprès de la Préfecture d'Ile-De-France. Il intervient dans le domaine de la prévention santé et du bien-être, dont le siège social est établi au 36 rue de Laborde Paris 8.

Depuis 2018 Cap Asitude dispense des formations en présentiel en inter-entreprise dans le cadre du cursus « Animateur Do-In ». Cap Asitude est agréé par la FFST pour enseigner ce cursus et présenter les stagiaires à l'examen fédéral.

Les formateurs de Cap Asitude, experts dans le domaine du Do-In, s'engagent à apporter à leurs stagiaires une formation et un suivi selon la charte de qualité.

### 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les Offres de services Cap Asitude relatives à des commandes passées auprès de Cap Asitude par tout client professionnel (ci-après "le Client"). Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de Cap Asitude, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que Cap Asitude ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Cap Asitude, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins

### 3. LES TARIFS

#### 3.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles dans le catalogue de formations de Cap Asitude et réalisées dans les locaux loués par Cap Asitude.

#### 3.2 Tarif et Conditions financières

Module Pédagogie / Pratiques / Professionnel (84h)

Tarif normal : 1440 euros TTC

Règlement en trois fois:

- ✓ Le délai de rétractation passé (10 jours à compter de la date de signature du contrat), un chèque de réservation (352,80 euros) est encaissé.
- ✓ Un 2ème chèque de 352,80 euros vous sera demandé et encaissé à la suite du premier jour de la formation.
- ✓ Un 3ème chèque du solde (470,40 euros) sera encaissé à l'issu du premier week-end de la ème partie de la formation.

Tarif préférentiel pour adhérents FFST : 1296 TTC (soit 10 % de réduction)

Tous les prix sont indiqués TTC.

#### 3.3 Remplacement d'un participant

Cap Asitude offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant respectant les pré-requis et ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est

possible sans indemnité jusqu'à 7 jours ouvrés.

### 3.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Cap Asitude se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

### 3.5 Annulation des formations en inter-entreprise à l'initiative du Client

Les dates de formation en inter-entreprise sont fixées d'un commun accord entre Cap Asitude et le Client et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes : - report ou annulation communiqué au moins 7 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité. - report ou annulation communiqué moins de 7 jours et au moins 2 jours ouvrés avant la session : 50% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client - report ou annulation communiqué moins de 2 jours ouvrés avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

## 4 DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

### 4.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation un contrat est établi selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client. L'attestation d'assiduité est adressée après la formation sur demande.

### 5.2 Prise en charge financière de la formation

En cas de règlement par un financeur (OPCA, Pôle Emploi...), il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge entre 15 jours à 1 mois avant le début de la formation auprès du financeur. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Cap Asitude. En cas de prise en charge partielle, la différence sera directement facturée par Cap Asitude au Client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à Cap Asitude au premier jour de la formation, Cap Asitude se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

### 5.3 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Cap Asitude sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du devis. L'offre de formation est réputée acceptée dès la réception par Cap Asitude d'un devis signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit devis. La signature du devis et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par Cap Asitude à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.

### 5.4 Facturation

Tous les prix sont exprimés en TTC. Les éventuels taxes, droits de douane ou d'importation ainsi que les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client. Les frais de déplacement du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant (vidéo projecteur...) peuvent être facturés en sus. Cap Asitude s'oblige d'en informer le Client dans le devis.

### 5.5 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- ✓ le paiement comptant de la formation (en cas de paiement en une fois) doit être effectué par le Client avant le début de la formation ; le paiement comptant du solde de la formation (en cas de paiement en deux ou trois fois) doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à

- compter de la date de la facture,
- ✓ le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire,
- ✓ aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

En cas de retard de paiement, Cap Asitude pourra suspendre toutes les commandes et formations en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Cap Asitude aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Cap Asitude.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

#### 5.6 Limitations de responsabilité de Cap Asitude

La responsabilité de Cap Asitude ne peut en aucun cas être engagée pour toute cause étrangère à Cap Asitude. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Cap Asitude est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Cap Asitude est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de Cap Asitude ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

#### 5.7 Force majeure

Cap Asitude ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Cap Asitude, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Cap Asitude.

#### 5.8. Propriété intellectuelle

Cap Asitude est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par Cap Asitude pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Cap Asitude. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de Cap Asitude. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. En tout état de cause, Cap Asitude demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 5.9. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au

cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Cap Asitude au Client. Cap Asitude s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

#### 5.10. Communication

Le Client accepte d'être cité par Cap Asitude comme client de ses offres de services, aux frais de Cap Asitude. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 7.6, Cap Asitude peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### 5.11. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque Utilisateur que :

- ✓ des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par Cap Asitude aux fins de réalisation et de suivi de la formation ;
- ✓ la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des Utilisateurs sont des données accessibles à ses services